contre personne; bien au contraire, j'ai accusé, et je maintiens mes accusations.

Ce que je veux, ce que je demande formellement, c'est d'être amené devant les juges, c'est d'être traduit devant la Cour d'assises, là où il me sera permis de faire la preuve de ce que j'ai avancé.

Devant les jurés, je parlerai, mais à vous, Monsieur le juge, je n'ai rien à dire.

M. de Valles, a continué M. Besson, a beaucoup insisté pour me faire revenir sur ma décision, mais sa persuasion n'a pas eu d'effet, bien qu'il m'ait assuré que son seul désir était de faire la lumière dans cette affaire.

Vous comprenez que si je tombais dans le traquenard que l'on me tend, on interpréterait mes déclarations dans un sens que l'on s'efforcerait de ne pas rendre défavorable à ceux que j'accuse et tout se terminerait par une ordonnance de non-lieu! C'est ce que je ne veux pas.

Je veux être jugé et pouvoir faire la preuve de ce que j'ai avancé.

Je suis accusateur et non témoin.

— Et votre confrontation avec MM. Vervoort, Mazet et M. et Mme Guerre?

— J'ai averti le juge que je ne m'y prêterais pas et je l'ai prévenu que je ne viendrais pas cet après-midi. Pourquoi voulez-vous que je me prête à une confrontation dans le cabinet du magistrat? Je ne veux me trouver en présence de MM. Edgar Combes, Mazet et Vervoort, que devant la Cour d'assises, afin de déjouer leurs manœuvres.

J'accuse. Je veux la lumière, le jury!

Me Charbonnier a partagé la manière de voir de son client.

M. Besson qui est très décidé à ne pas se laisser détourner de la voie qu'il s'est tracée et ne voulant pas s'exposer aux pièges qu'on pourrait lui tendre, repartira ce soir pour Grenoble par le train de 9 heures 15.

Les autres auditions

Cet après-midi, MM. Vervoort, Mazet, Guerre et Mme Guerre, convoqués pour la confrontation annoncée, se sont présentés à trois heures au Cabinet de M. de Valles.

A trois heures et demie, MM. Vervoort et Mazet ont été introduits chez M. de Valles. M. Vervoort était assisté d'un avocat.

En même temps qu'il recevait MM. Vervoort et Mazet, M. de Valles faisait entrer dans son Cabinet M. et Mme Guerre. Le juge leur a annoncé la détermination prise par M. Besson de ne pas être mis en leur présence, le rédacteur du *Petit Dauphinois*, estimant qu'ils n'avaient pas à connaître de l'affaire telle qu'elle était engagée.

Ces quatre témoins se trouvaient encore chez M. de Valles, lorsqu'une personne s'est présentée chez le juge porteur d'une lettre de M. Besson dans laquelle le journaliste confirme sa résolution.

En quittant le Cabinet de M. de Valles, M. Vervoort a dit :

— Jusqu'à présent, je n'ai qu'une ressource pour rejoindre mon diffamateur, c'est de déposer contre lui une plainte en diffamation. Je vais avec mon conseil, M. Olagnier, la rédiger. Ce soir ou demain, je la remettrai au Parquet. *Je ne veux pas laisser M. Besson comparaître devant un jury dont il connaît à l'avance les dispositions* (sic).

M. Besson s'en va

Paris, 17 avril. — Comme il l'avait annoncé ce matin, après avoir été entendu par M. de Valles, juge d'instruction, M. Besson, rédacteur du *Petit Dauphinois*, a quitté Paris ce soir, à 9 heures, accompagné de M. Perroy, rédacteur à la *République de l'Isère*. Son conseil, Me Charbonnier, restera à Paris encore un ou deux jours.

L'AUTRE CHANTAGE

Le visiteur mystérieux

A la suite du *Gaulois*, le *Figaro* publie une correspondance de Grenoble, dont nous détachons le passage suivant, relatif au « mystérieux visiteur », M. Z..., qui aurait eu une entrevue avec Dom Michel, prieur de la Grande-Chartreuse :

Il n'y avait que le nom de son visiteur qu'il (l'abbé Rey) s'obstinait à tenir caché. Hier encore, un de nos confrères parisiens étant allé l'interroger sur cet incident, et l'ayant pressé de nommer M. Z....

— Non, fit l'abbé, pas aujourd'hui... mais tenez pour certain que son nom, d'ici peu, sera connu.

Nous le tairons nous-même, bien que nous sachions quelle personne vise le récit, dénué de preuves, de M. Rey. Disons seulement qu'il s'agit d'un fonctionnaire qui occupa naguère dans le département une situation en vue.

J'ai naturellement demandé à M. Besson ce qu'il pensait de cette incroyable histoire. Il ne l'approche qu'avec réserve, n'y ayant pas été mêlé. Il dit n'avoir vu M. Z..., qui est son ami, qu'à Paris, au lendemain du vote rendu contre les Chartreux.

On ajoute que M. Z..., qui le savait résolu à dénoncer les auteurs de la tentative de chantage dont il avait été l'objet quinze jours auparavant, l'exhorta à la modération, et même (je lui laisse la responsabilité de cette affirmation) fit allusion à certaines « compensations » avantageuses qui *pourraient être offertes à notre confrère* dans l'avenir, s'il consentait à se taire. Et M. Besson conclut :

— A quel titre et pourquoi M. Z..., intervenait-il dans cette seconde affaire? Je ne le comprends pas, — à moins qu'il n'ait été mêlé, comme le bruit en court, à la première ; d'où il faudrait inférer que les deux entreprises se tiennent, et que l'une continuait l'autre...

Oui, mais voici que, d'autre part, un autre ami très intime de M. Z... m'affirme — et il me paraît important d'enregistrer cette déclaration — que celui-ci « n'a pas remis les pieds dans le département de l'Isère » depuis le jour où il a abandonné les fonctions qu'il y occupait.

Le jeune fonctionnaire tiendra d'ailleurs à se disculper lui-même. Il est en vacances, et l'on nous téléphone à l'instant qu'il va interrompre son voyage et rentrer à Paris pour confondre ses diffamateurs.

Etrange aventure où, dans les deux camps, tous montrent la même impatience d'être jugés publiquement, et où la bonne foi de tous semble entière!

Car je veux croire que si MM. Edgar Combes et Z... sont victimes, en l'occurence, de je ne sais quelle diabolique machination dont le secret reste à trouver, je ne doute pas non plus de l'absolue loyauté de M. Joseph Besson.

J'ai interrogé ici de nombreuses personnes et plusieurs de ses adversaires politiques : tous s'accordent à affirmer son honorabilité et sa bonne foi.

— Il est possible, me dit-on, qu'il ait été mystifié : mais il est impossible qu'il ait menti.

Ce M. Z..., ne serait-ce pas « le haut fonctionnaire du ministère du commerce » que M. de Valles a interrogé jeudi ?

M. Z... serait connu

Paris, 17 avril. — On assure que le chef de Cabinet, que M. de Valles doit entendre samedi, serait M. Lucien Saint, gendre de M. Trouillot et chef de Cabinet du Ministre du commerce.

M. Lucien Saint, avant d'occuper des fonctions au Ministère, était sous-préfet à Saint-Marcelin (Isère). S'il faut s'en rapporter aux bruits qui courent au Palais, c'est lui qui, désigné sous la lettre Z..., par le *Figaro*, se présenta au Père Supérieur, dom Michel, dans le but de négocier l'autorisation des Chartreux.

Un rédacteur de la *Presse* s'est rendu au domicile de M. Saint, afin de l'interviewer. On lui a répondu qu'il était en voyage et ne serait de retour que le 20 avril. Le *Figaro* annonçait au contraire ce matin que Z... allait interrompre son voyage pour rentrer à Paris confondre ses accusateurs.

Ça se corse. — Une nouvelle instruction

Paris, 17 avril. — Les Ministres présents à Paris, M. Combes, M. Vallé, M. Trouillot et M. Bérard, sous-secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes, se sont réunis ce matin au Ministère de l'Intérieur et ils ont eu une longue conférence. Pourquoi cette réunion gouvernementale ?

On croit qu'elle se rattache à l'affaire dite « le million des Chartreux » et qu'on y a décidé l'ouverture d'une instruction sur les faits allégués dans les articles parus hier et ce matin dans le *Gaulois* et dans le *Figaro*, articles relatifs non seulement aux révélations de M. Besson, mais aussi à l'odieux chantage dont auraient été l'objet le Prieur dom Michel et l'abbé Rey.

DANS LA RÉGION

Une lettre de Mgr l'archevêque de Cambrai

Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai, vient d'adresser aux communautés religieuses de son diocèse la belle lettre d'adieux dont voici le texte :

Cambrai, le 16 avril 1903.

Mes Révérends Pères,
Mes Très Honorés Frères,
Mes Révérendes Mères,

C'en est donc fait, tout est consommé.

Tous les jours Nous entendons sonner le glas funèbre et Nous voyons mourir l'élite de Nos fils spirituels.

Comme au temps d'Esther, la nation est profondément troublée, les plus généreuses milices sont condamnées à périr, les plus bienfaisantes institutions sont menacées, les écoles catholiques sont fermées, les œuvres chrétiennes sont entravées de mille manières, les libertés s'en vont.

Les familles religieuses sont sous le pressoir : les épreuves les plus cuisantes fondent sur elles. Et si l'avant-garde, qui rappelle le camp volant d'Israël, est ainsi traitée, le corps de bataille ne tardera pas à recevoir des projectiles. Le clergé séculier sera poursuivi et maltraité comme le clergé régulier.

Quoiqu'on puisse dire, Nous admettons cette conclusion de Montalembert : si l'Eglise peut subsister et triompher sans les ordres religieux, il faut reconnaître que jusqu'à présent il a plu à Dieu d'établir une glorieuse solidarité entre la prospérité de l'Eglise et celle de ces instituts, entre leur liberté et la sienne. »

N'est-ce pas la doctrine de Léon XIII et des Pontifes Romains, ses prédécesseurs sur la chaire de Pierre!

Ces lois d'exception, dont vous souffrez si cruellement, vous blessent dans vos droits les plus essentiels d'hommes libres, de citoyens, de catholiques, de religieux. En vos personnes, les droits imprescriptibles de l'Eglise sont méconnus et foulés aux pieds.

Comme Evêque, et pour obéir à Notre conscience, Nous avons le devoir de protester contre la violation des droits sacrés dont Nous avons la garde. Il est des heures où un Pontife doit se lever et dire : « *Non licet.* » Le silence de notre part serait une forfaiture. On parle beaucoup des droits de l'homme, à Nous de venger les droits de Dieu.

Sous toutes les formes, mes Révérends Pères, mes très Honorés Frères, mes Révérendes Mères, vous avez consacré votre temps, vos forces, vos talents, votre vie aux œuvres de l'apostolat. Soyez-en profondément remerciés. Nous vous disons, au nom de tous Nos prêtres et de tous Nos diocésains, comme autrefois les prêtres de Jérusalem à l'héroïque Judith : « Vous êtes la gloire de l'Eglise, la parure du peuple chrétien, l'honneur de l'humanité. »

Nous avons trouvé *sous le froc et sous l'habit* religieux des âmes calmes et fières, droites et hautes, humbles et ferventes, de ces âmes que Pascal appelle « parfaitement héroïques ». Nous le proclamons avec fierté. Puisse Notre témoignage alléger quelque peu votre douleur!

L'histoire des Congrégations religieuses est l'histoire de la *charité* : le soin des pauvres, des malheureux, des infirmes, des orphelins, des vieillards a toujours fait l'objet de leurs incessantes sollicitudes.

L'histoire des Congrégations religieuses est l'histoire du *zèle* : qu'il s'agisse de la prédication, des missions, de la conversion des pécheurs, de l'évangélisation des infidèles, de l'éducation de la jeunesse, de la formation des aspirants au Sacerdoce, elles brillent au premier rang.

L'histoire des Congrégations religieuses est l'histoire de l'*agriculture et de l'industrie* : elles ont transformé nos coteaux en riches vignobles, nos forêts et nos plaines en champs et prairies ; elles ont bâti les trois huitièmes des villes et des bourgs de la France.

L'histoire des Congrégations religieuses est l'histoire de la *civilisation* : pendant des siècles, les lettres, les sciences et les arts s'étaient réfugiés dans les monastères qui ont transmis les ouvrages des anciens, augmentant souvent ce riche trésor par de remarquables travaux.

Et c'est vous, membres de toutes ces Congrégations, qui êtes ainsi proscrits, traqués et conduits aux prétoires comme de vulgaires malfaiteurs... Nos yeux se mouillent de larmes et notre plume tremble en traçant ces lignes.

Rien n'a pu désarmer les adversaires. Parmi vous se trouvent des Alsaciens qui, au lendemain de la guerre de 1870, n'écoutant que leur patriotisme ardent, optèrent pour la France. Eux aussi sont chassés... O nos frères d'Alsace, gloire à vous!

Mais ne perdez pas confiance, nobles Persécutés. « Les chênes et les moines sont immortels ». Vous le prouverez une fois de plus. D'ailleurs le divin Maître a béatifié ceux qui souffrent pour Lui.

La vie est un trésor de souvenirs et une vision d'espérances. Nous nous souviendrons de vous, si vous prenez le chemin de l'exil, et Nous espérons fermement votre retour parce qu'un jour Dieu entendra nos prières. *In memoriam, in spem.*

Nous sommes à Vous à la vie, à la mort.

† MARIE-ALPHONSE,
Archevêque de Cambrai.

Les scellés chez les Rédemptoristes de Lille

Il avait été annoncé, au Palais-de-Justice, pour vendredi, à onze heures et demie, un référé sur l'apposition des scellés chez les Pères Rédemptoristes de Lille. A l'heure dite, M. Goubet, juge de paix, et son greffier étaient présents dans le local de la troisième Chambre correctionnelle du Tribunal civil, où devait être tenue la première audience de rentrée des vacances de Pâques.

C'est M. le vice-président Chancel qui ouvre l'audience.... à midi un quart.

M. Goubet, juge de paix, expose que le liquidateur des Rédemptoristes, nommé à Paris, a reçu du Tribunal de la Seine mission de faire apposer les scellés sur tous les immeubles des Rédemptoristes, sauf sur ceux affectés à des œuvres d'hospitalisation et d'enseignement ; ce n'est pas le cas de la maison de Lille.

Le R. P. Dupuis, supérieur, que M. Goubet avait cru devoir convoquer seul comme s'étant opposé aux scellés au nom des propriétaires de la maison, ne se présente pas. Signalons ici ce détail que les propriétaires n'ont pas été avisés et que, par suite, le référé n'a aucune force à leur égard.

M. le Président ordonne l'apposition des scellés.

A CROIX

Dans la journée de vendredi, le commissaire de police a communiqué à M. J.-B. Decottignies, président de la Société civile des Ecoles libres, propriétaire des immeubles de l'Externat St-Martin : 1° Copie de la circulaire ministérielle contenant le rejet de la demande d'autorisation faite par la Congrégation des Petits-Frères de Marie ; 2° Copie d'une lettre de M. le Préfet du Nord lui rappelant les prescriptions de la loi du 4 décembre 1902, tendant à réprimer l'ouverture ou la tenue d'un établissement congréganiste non autorisé.

A SECLIN

Un commissaire spécial, accompagné de M. Hocq, brigadier de police, et M. Mortreux, garde s'est présenté chez les Frères Maristes, place Saint-Louis, à Seclin, à l'effet de leur notifier le refus d'autorisation, avec un *délai au 31 juillet pour la dissolution*. Le Frère directeur a refusé de signer les pièces de notification.

LA NEIGE ET LE FROID

Paris, 17 avril. — Aujourd'hui, à onze heures du matin, la capitale avait revêtu un aspect hivernal ; la neige tombait à gros flocons, les toits des maisons et les arbres des squares étaient complètement blancs. Le froid était vif. Cet après-midi une neige fine tombe par instants et alterne avec des rayons de soleil.

Le temps est aussi mauvais en province ; sur tous les points on signale des bourrasques de neige et de très fortes gelées. A Saint-Etienne, une couche de neige de dix centimètres recouvre le *sol*. Sur la région montagneuse de Privas, un ouragan de neige s'est abattu sur les hauts plateaux. Le thermomètre est descendu à plusieurs degrés au-dessous de zéro.

A Oyonnax (Ain), la gelée est encore plus forte ; pendant la nuit on a noté moins sept degrés. Les cultivateurs sont désolés.

Dans la Charente-Inférieure, les vignes, qui promettaient une récolte superbe, ont été sérieusement atteintes par les gelées ; les primeurs sont détruites et la végétation des prairies est complètement arrêtée.

Dans le vignoble nantais, une gelée beaucoup plus forte que celle d'hier a achevé de détruire ce matin le peu de bourgeons qui restaient.

A l'étranger, la température est également très rigoureuse, notamment en Allemagne où de violentes tempêtes de neige viennent de sévir. Dans plusieurs endroits, la neige atteint une hauteur de un à deux mètres. Il gelait très fort hier soir à Londres.

Bruxelles, 17 avril. — D'après les renseignements qui parviennent de divers points de la Belgique, la neige est tombée partout, cette nuit, en grande quantité.

Du côté de Verviers, la Fagne est recouverte à perte de vue d'une couche de neige d'un pied d'épaisseur.

Les arbres fruitiers, qui sont en fleurs, sont sérieusement atteints.

Dans certaines contrées de la Belgique, en Ardenne, principalement, la gelée a enlevé en moyenne la moitié de la récolte.

A Bastogne, le sol est recouvert d'une couche de neige épaisse de quatre à cinq centimètres.

A Arlon, il neige depuis trois jours, par intermittence.

A Bruxelles, il a neigé toute la nuit et, ce matin, la neige tombe toujours par intermittence.

LA TEMPÊTE

Marseille, 17 avril. — Une tempête épouvantable a causé des dégâts aux toitures des maisons et brisé de nombreux fils télégraphiques. La mer est démontée. Tous les navires ont dû tripler leurs amarres.

Malgré cette précaution, plusieurs bâtiments dans le bassin d'Arenc ont chassé sur leurs ancres et se sont fait des avaries sérieuses. L'*Orenoque*, des Messageries maritimes, a brisé ses amarres et s'est mis en travers du port. Huit remorqueurs travaillent à le remettre en place.

Le *Venezuela*, de la Compagnie transatlantique, a eu les chaînes de ses ancres brisées. Quantités d'embarcations et de machines ont coulé à pic. Des fûts de vin qui étaient sur les quais ont été jetés à la mer par la violence du vent. Le travail a été suspendu sur une partie des quais. Aucun navire n'est entré dans le port. Les courriers ne partiront pas. Des sinistres sont à craindre.

EN BELGIQUE. — A la Côte, depuis trois jours, sévit une tempête d'une violence extraordinaire. Elle a été accompagnée mercredi et jeudi, d'une véritable tourmente de neige et de grêle. Jeudi soir, aux environs du chenal d'Ostende, il y avait deux pieds de neige ! La bourrasque était telle à Ostende que les vagues couvraient complètement le sémaphore.

Les accidents et naufrages seront certainement nombreux. Jeudi soir, une grande chaloupe anglaise de Yarmouth, portant le n. 800, est entrée au port, désemparée, ayant perdu ses voiles. Elle n'a pu qu'à grand'peine se mettre en lieu sûr. Plusieurs chaloupes ostendaises, sorties avant la tempête, ne sont pas encore rentrées.

A Knocke, la mer s'est précipitée par-dessus la digue, causant des dégâts matériels. A la Panne, une chaloupe de pêche, partie samedi dernier, est rentrée, jeudi à midi, ayant son mât brisé, sa voile enlevée et sa quille très abîmée.

Le Beurre d'Oostcamp est le meilleur beurre de table

UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE DE ROUBAIX

CONVOCATIONS

Canton Nord. — Bureau de la rue Saint-Vincent. Samedi 18 courant, à huit heures et demie du soir, Café M. Georges Dervaux, 55, rue de l'Alma, réunion du Comité de la Section ; questions diverses ; présence indispensable.

UNE RÉUNION GÉNÉRALE de la 4e section-ouest aura lieu samedi 18 avril, à huit heures et demie, estaminet Decornez, rue d'Epinal, en face l'église Saint-Antoine ; des conférences seront faites : 1. Par M. René Blauwart, conseiller municipal, sur les *Syndicats professionnels et commerciaux* ; 2. par M. Charles Broquet, étudiants en médecine, sur la *Dépopulation*.

SAVON LUMINOL pour linge et laine.

Chronique Locale

ROUBAIX

LES DÉMISSIONS DE DÉLÉGUÉS CANTONAUX. — Nous avons mis nos lecteurs au courant des incidents qu'a causés le renouvellement des délégations cantonales. Trois délégués, MM. Félix Chatteleyn, le docteur Butruille et Vitou, n'ayant pas été maintenus dans leurs fonctions sous prétexte qu'ils avaient confié l'éducation de leurs enfants à des congréganistes, plusieurs autres, MM. Achille Rousseau, Thérin, E. Ternynck et Ach. Oudart, ont donné leur démission. Voici la lettre qu'a adressée à cette occasion, M. Achille Rousseau à M. le Préfet :

Roubaix, 3 mars 1903.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous confirmer la dépêche que je vous ai adressée ce matin et de vous prier de m'excuser d'avoir employé ce mode de correspondance succinct, quand le bienveillant accueil que j'ai reçu à la Préfecture m'aurait peut-être autorisé à venir vous présenter verbalement mon avis.

Mais j'ai appris hier seulement que le Conseil départemental se réunissait aujourd'hui et que quelques-uns de mes amis devaient être sacrifiés pour un motif qui me paraît constituer un déplorable attentat à la liberté de conscience et au droit du père de famille, attentat auquel je ne veux pas souscrire par un silence équivoque.

Si je me solidarise avec les victimes d'un sectarisme plus étroit que le cléricalisme même, ce n'est pas par esprit anti-laïque, croyez-le bien, c'est que je reconnais leur ancien, profond et inaltérable républicanisme, et il ne saurait me convenir d'assister neutre et indifférent à cette sorte de massacre de bons républicains, provoqué, conduit et dirigé avec méthode depuis quatre ans par les pires révolutionnaires, les césariens de demain, — qui excitent les radicaux en attendant qu'ils les dévorent à leur tour.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération. A. ROUSSEAU.

Une autre lettre a été adressée à M. le Préfet. En voici le texte :

Roubaix, 14 avril 1903.

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur et le regret de vous informer que nous n'acceptons pas le renouvellement de nos mandats de *délégués cantonaux parce que le Conseil départemental*, sans aucun motif valable, a exclu cinq de nos collègues de l'ancienne délégation — les meilleurs et les plus dévoués.

Nous déplorons que la politique intensive du moment pénètre dans nos écoles et qu'elle frappe des hommes qui sont sur la brèche depuis vingt ans et ont toujours accompli leur mandat avec zèle et distinction.

Nous le déplorons surtout pour l'école laïque qui seule souffrira si on la fait sortir de la neutralité où le vœu de la loi organique était de la maintenir.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre respectueuse considération.

(Signé) : THÉRIN, E. TERNYNCK,
ACH. OUDAR, ACH. ROUSSEAU.

—x—

A la suite de ces incidents, M. Achille Rousseau a envoyé, en ces termes, à M. le Procureur de la République, sa démission de juge suppléant de paix pour les cantons Est et Ouest :

Monsieur le Procureur de la République,

J'ai l'honneur de vous adresser ma démission de juge suppléant de paix pour les cantons de Roubaix-Est et Ouest, et de vous prier de bien vouloir la transmettre à M. le Ministre de la Justice. Je tiens à vous remercier des hautes marques de courtoisie et de bienveillance que vous m'avez données en toute occasion et j'en garderai le souvenir fidèle et reconnaissant.

Des causes politiques seules me dictent ma décision : je veux reprendre toute mon indépendance vis-à-vis d'un ministère dont je réprouve la politique générale.

Veuillez agréer, etc. (Signé) : Ach. ROUSSEAU.

LES FUNÉRAILLES DE Mme DELFOSSE-MOTTE, veuve de l'ancien président de la Chambre de Commerce, tante de M. Eugène Motte, député-maire, ont eu lieu, vendredi matin, à dix heures, en l'église du Sacré-Cœur.

La levée du corps a été faite au domicile de la défunte, boulevard de Strasbourg, 127, par M. l'abbé Delille, curé de la paroisse. Le deuil était conduit par M. Dautremer, gendre de Mme Delfosse, que suivait une nombreuse assistance, dans laquelle on remarquait un grand nombre de notabilités du commerce et de l'industrie.

LES FÊTES DU 31 MAI ET DU 1er JUIN. — Dans la dernière réunion du comité d'organisation des fêtes du 31 mai et du 1er juin, M. Emile Leblanc, adjoint au maire, délégué aux fêtes municipales, a été nommé à l'unanimité vice-président du comité d'organisation de la cavalcade du 31 mai. Le comité a décidé ensuite de s'adjoindre les personnes dont les noms suivent, estimant qu'elles lui apporteront un concours précieux :

SECTION HIPPIQUE ET DES SPORTS. — MM. Edmond Ternynck, président du Club Hippique ; Henri Ternynck fils, membre du Club Hippique ; Henri Boutengé, membre du Club Hippique ; Léonce Masson, voyageur de commerce ; Emile Vitou, président de la société de gymnastique l'*Ancienne* ; Adolphe Dubar, maître d'armes.

SECTION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE. — MM. Louis Masure, boucher ; François Gerbod, négociant en vins et liqueurs.

Le Comité décide d'ajouter les nouveaux chars ou groupes, dont le détail suit, à ceux dont la liste a déjà été publiée : *La Roubaisienne*, outre le char de la Danse, produira un char de la gymnastique. M. G. Ghesquière organisera un groupe fantaisiste comme il en représentait autrefois à la Mi-Carême, rémouleurs ou savetiers, ou soldats du Petit Faust.

Le *Nord-Touriste* organisera un groupe figurant le cyclisme à ses débuts, puis le cyclisme moderne ; il espère y faire figurer le tricycle Cleveland.

Le *Racing-Club* fera une représentation des sports antiques, combats de gladiateurs, etc.

Escrime et Boxe. — M. Dubar s'entendra avec M. Desruelles pour faire un char.

Les arbalétriers feront un char entouré d'archers.

Les coqueleurs présenteront un parc avec gradins et public, des coqs y simuleront des combats.

Les pêcheurs à la ligne formeront un groupe organisé par M. Alphonse Vaissier.

Les membres du Comité ont adopté à l'unanimité la motion suivante : « Le Comité de la grande cavalcade, pour donner toute satisfaction aux souscripteurs, décide, que de cette fête essentiellement roubaisienne, seront proscrites : 1° Toute question politique ; 2° Toute réclame commerciale ou autre ; 3° Toute idée de propagande confessionnelle. »

LA CIRCULATION DES VOITURES SUR LE CHAMP DE FOIRE. — La Mairie nous communique l'avis suivant :

Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur de rappeler aux intéressés que, suivant arrêté du 25 mars 1902, la circulation des voitures, tramways, automobiles et vélocipèdes sur le champ de foire est réglée de la manière suivante :

Article 1er. — La circulation des voitures, automobiles et vélocipèdes est interdite au boulevard Gambetta, entre la rue de Lannoy et le canal de Roubaix, de une heure de relevée à la fin de la journée, savoir : 1° Tous les dimanches compris dans la durée de la foire ; 2° Les deux premiers lundis et le premier mardi de la dite foire.

Article 2. — Pendant l'après-midi des jeudis compris dans la durée de la foire, les voitures, automobiles et vélocipèdes doivent circuler au pas, dans le boulevard Gambetta, entre la rue de Lannoy et le canal de Roubaix.

Article 3. — Les voitures, tramways, automobiles et vélocipèdes traversant le dit boulevard entre la rue de l'Union et le canal de Roubaix, pendant les parties de journées ci-dessus indiquées, ne peuvent excéder l'allure au pas.

LE TRANSFERT DE L'INSTITUT TURGOT A L'ANCIEN COLLÈGE. — On sait que le Conseil municipal a décidé de transférer, pour l'année scolaire prochaine, l'Institut Turgot, actuellement rue de Soubise, dans les locaux de l'ancien collège. La délibération du Conseil municipal ayant été approuvée, le 2 avril, par l'autorité préfectorale, l'adjudication des travaux de démolition, de maçonnerie, de charpente, de menuiserie, de couverture, de peinture et vitrerie, aura lieu le mardi 28 avril prochain. L'évaluation des travaux à l'entreprise s'élève à la somme de 59.414 fr. 95.

Troisième Édition

DERNIÈRE HEURE

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS ET PAR FIL SPÉCIAL

L'EXPULSION DES CHARTREUX

La notification. — Les Chartreux refusent de se retirer. — L'expulsion par la force est imminente. — Le monastère sous la neige. Les montagnards entourent le couvent. — Le départ des Frères de Saint-Gabriel Envoi de troupes

Saint-Laurent-du-Pont, 17 avril. — Il est huit heures, quand le commissaire spécial arrive devant le couvent. Il descendit de voiture et lamentablement, dût faire dans la neige qu'il avait jusqu'au dessus des genoux, le parcours de la route.

A la porte il sonna. Une voix forte demanda de l'intérieur : « Qui est là ? » M. Fabre déclina ses nom et qualités, ceignit son écharpe et demanda à parler au Père Général ou, à son défaut, au Père Procureur. Il lui fut répondu que le Père Général et le Père Procureur n'avaient pas à se déranger et qu'ils ne viendraient pas.

Le commissaire déclara alors qu'il avait pour devoir de signifier aux Chartreux que le délai de 15 jours qui leur était assigné pour quitter le couvent étant expiré, il invitait les Pères présents à obéir à la loi en quittant sans retard la Chartreuse.

La même voix répondit de l'intérieur :

Les Chartreux ne reconnaissent pas la légalité, ni la justice des mesures prises contre eux. Au surplus, à la Chambre même, il a été déclaré qu'il n'y a pas de légalité à invoquer quand il s'agit de prendre des mesures contre les congrégations.

Dans ces conditions, les Chartreux refusent de quitter le monastère et ils s'engagent à ne céder qu'à la violence et à la force brutale.

Le commissaire déclara alors qu'il allait donner lecture d'un procès-verbal constatant que les Chartreux se mettaient en rébellion avec la loi et il sortit de sa poche un constat préparé d'avance et le lut à haute voix. Puis le silence se fit.

Le prologue de l'odieux attentat qui va être la conséquence du refus bien définitif des Pères de quitter les lieux séculaires qu'ils ont sanctifiés de leurs vertus et de leurs innombrables bienfaits, était terminé.

Visiblement honteux de la singulière besogne, à laquelle venaient de l'astreindre ses fonctions, le commissaire spécial remonta en voiture, toujours flanqué de deux gendarmes et le véhicule reprit la route de Grenoble où le pauvre fonctionnaire dut donner les résultats infructueux de sa mission.

Et maintenant que va faire le gouvernement. Usera-t-il du moyen pur et simple de la force brutale avec le concours de la force armée, ou décernera-t-il, en vertu de la récente loi, un mandat d'amener qui aurait pour résultat, par son exécution définitive, de faire écrouer les Chartreux à la prison de Grenoble avant la comparution devant le Tribunal correctionnel pour répondre du délit de rébellion ?

Il est à prévoir que des ordres rapides seront donnés afin d'éviter dans la mesure du possible les conséquences de l'effervescence croissante qui se produit dans les milieux environnants.

Déjà ce matin, à la nouvelle que le commissaire était monté au couvent, des bandes de montagnards accourus des villages voisins sont venus se grouper autour du monastère et ont déclaré qu'ils ne partiraient pas tant que les Pères seraient à la merci de leurs persécuteurs. Le bruit court également que des troupes seraient envoyées de Grenoble et de Chambéry, mais rien n'est encore venu confirmer cette nouvelle. Au surplus, l'état des routes devient impraticable, car la tourmente de neige continue. Elle atteignait ce soir près d'un mètre cinquante.

Ajoutons qu'une imposante manifestation s'est produite à une heure et demie, à Saint-Laurent-du-Pont, au moment du départ du train emmenant sous la conduite du Frère Supérieur, les huit Frères de Saint-Gabriel des sourds-et-muets de Currières.

La ville entière les a accompagnés à la gare, aux cris de : « Vive la liberté ! A bas Combes ! »

C'est pour aujourd'hui !

Lyon, 17 avril. — On annonce pour samedi l'expulsion des derniers moines qui restent à la Grande-Chartreuse. Des troupes se dirigent vers Saint-Laurent-du-Pont pour réprimer les manifestations et protéger les policiers.

D'autre part, le correspondant du *Gaulois* télégraphie :

On dit que l'expulsion aura lieu demain. Cette nouvelle me laisse un peu sceptique, car je connais maintenant la route et le temps qu'il y fait, et je ne vois pas bien comment il serait possible d'amener des troupes à travers cette tempête. Il y a, d'ailleurs, beaucoup de portes à crocheter, environ quatre-vingts. La manœuvre menace d'être longue. C'est une expédition qu'il s'agit d'organiser.

—x—

LE MILLION DES CHARTREUX. — LES PLAINTES CONTRE M. BESSON

Paris, 17 avril. — On dit que M. Mazet, imitant l'exemple de M. Vervoort, a l'intention de porter plainte contre M. Besson.

LES CHAPELLES FERMÉES

Amiens, 17 avril. — Depuis hier, la chapelle de l'école libre de la Providence, à Amiens, est fermée au public.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE EN ALGÉRIE

Un banquet offert par le Ministre de la Marine

Alger, 17 avril. — M. Pelletan a offert aujourd'hui, à midi, un déjeuner à bord du *Saint-Louis*. Les convives étaient les amiraux Pottier et Marquer, les officiers généraux de la division navale française, MM. Gérante, sénateur ; Cazo et Colin, députés ; l'amiral portugais Moaes Souza.

Les amiraux russes, anglais, italiens et espagnols sont repartis le matin avec leurs escadres.

M. Pelletan se félicite d'avoir à ses côtés, un amiral de la marine portugaise. Il est heureux de constater que les races latines ont toujours été unies par le cœur et les sentiments ; il souhaite que toutes les manifestations navales comme celles qui viennent d'avoir lieu à Alger, soient toujours guidées par les mêmes sentiments de paix et de concorde.

M. Pelletan regrette que les circonstances n'aient pas permis aux autres amiraux étrangers d'assister au déjeuner.

L'amiral portugais a remercié le Ministre de la Marine.

M. Pelletan, reprenant la parole, fait l'éloge de la marine française et loue les hautes qualités de l'amiral Pottier, puis il lève son verre au roi de Portugal.

L'amiral Pottier reporte sur ses collaborateurs les félicitations du Ministre et ajoute que la marine est prête à répondre à l'appel du gouvernement si les circonstances l'exigeaient.

M. Pelletan quitte Alger ce soir avec l'escadre pour Philippeville, d'où il se rendra à Bône.

LA JOURNÉE DE VENDREDI A ORAN

Oran, 17 avril. — Après le déjeuner, le Président se rend, en traversant la ville, au port, où il procède avec le cérémonial habituel à la pose de la première pierre de l'établissement de défense mobile.

Après une courte visite à l'Hôpital civil, le Président arrive à l'Hippodrome, où il assiste aux course. A six heures, le Président rentre à la Préfecture où il doit prendre quelques instants de repos avant le banquet de l'Hôtel de Ville.

Oran, 17 avril. — Au banquet qui lui est offert à l'Hôtel de Ville par le département, le Président de la République, répondant aux toasts du maire, du Président du Conseil général et du Président de la Chambre de Commerce, et s'inspirant notamment du passage du discours du maire qui faisait un appel à l'union, a évoqué le souvenir de ceux qui avaient été internés à Lambessa. Il a ajouté :

Il n'y a pas de meilleure graine que la graine de proscrits ; ne proscrivons jamais personne, la graine de proscrits prospère toujours et fait la condamnation des proscripteurs. Des frères ne doivent jamais proscrire leurs frères quand des divergences de partis les séparent. Je sais bien que l'on ne fait jamais en vain appel à l'union, nous ne serions plus dignes du beau nom de Français. Si mon voyage en Algérie n'avait que ce résultat, je serais extrêmement heureux de l'avoir désiré et entrepris.

Aussitôt après le banquet, le Président de la République est rentré à la Préfecture.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

LES CONGRÉGATIONS. — A LILLE. — *Chez les Rédemptoristes.* — En vertu de l'arrêté du Tribunal, M. Goubet, juge de paix, s'est de nouveau présenté vers quatre heures et demie, chez les Pères Rédemptoristes. Comme la veille, le supérieur et les Pères ont protesté contre l'apposition des scellés. Les scellés n'ont été apposés que sur une petite chambre qui sert de bibliothèque.

En se retirant, le juge de paix, qui avait réservé l'inventaire de la chapelle pour le moment de son départ, a pénétré dans la chapelle où se trouvaient plusieurs personnes en prières. Un incident s'est produit à ce moment, une dame s'est approchée de lui et l'apostropha en ces termes : « M. Goubet, quand je vous ai connu à G..., je ne vous aurais jamais cru capable d'une pareille action ! » Le juge s'est retiré là-dessus, fort heureux, sans doute, d'en avoir fini.

A DUNKERQUE. — Vendredi matin, vers neuf heures et demie, M. Poibin, juge de paix, s'est présenté, rue David-d'Angers, chez les Rédemptoristes de Dunkerque, pour apposer les scellés. Le R. P. Sandrard et M. l'abbé Choquet, propriétaire de l'immeuble, s'y sont formellement opposés et ont demandé à aller en référé avec Me G. Dumont, leur conseil.

M. Gobert, juge d'instruction, faisant fonctions de président, après avoir entendu les observations de Me Dumont, a ordonné qu'il serait passé outre à l'apposition des scellés, cette mesure ne pouvant préjudicier au droit de propriété dont il n'était pas juge, et a renvoyé les parties à se pourvoir au principal.

La chapelle restera encore ouverte au public jusqu'au 25 courant.

La guerre aux chapelles. — On nous écrit de Dunkerque qu'une vive émotion règne dans cette ville, car le bruit court que l'on va fermer la chapelle de Notre-Dame-des-Dunes. On connaît les sentiments de la population et des marins pour ce sanctuaire vénéré. La fermeture de la chapelle ne se fera pas sans incidents. On parle aussi de faire fermer l'église de Saint-Antoine de Padoue.

Les notifications. — Jeudi, M. Pichadoue, commissaire spécial à Dunkerque, a notifié aux Frères Maristes ayant des établissements à Wormouth et à Watten le refus d'autorisation.

Les Frères de Lamennais, de Guines, ont reçu notification du refus d'autorisation, vendredi matin. Les Frères Maristes de Rinxent ont également reçu notification du refus d'autorisation. Leur dispersion est fixée au 1er août.

AU CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE. — Dans sa séance de vendredi soir, le Conseil municipal de Lille a donné, de nouveau, un avis défavorable au projet des tramways Mongy, comme étant préjudiciable aux intérêts de la Ville.

M. Devernay, au nom de l'Administration, a demandé qu'on prélève sur le crédit du théâtre une somme de 5.000 francs à titre de subside de la ville au Comité de secours des sinistrés du théâtre de Lille, ce qui a été décidé. Après une longue discussion, le Conseil a ratifié la désignation de MM. Barbaud et A. Godard comme experts de la ville.

MÉDAILLE D'HONNEUR DES ÉPIDÉMIES. — Paris, 17 avril. — Le *Journal officiel* publiera aujourd'hui samedi un arrêté du Ministre de l'Intérieur et des Cultes décernant la médaille d'honneur des épidémies (service sanitaire maritime) :

Médaille d'argent, le docteur Duriau, directeur de la 1re circonscription maritime à Dunkerque ; le docteur Deckmyn, médecin à Dunkerque. — Médaille de bronze : MM. Charlemain, Breant et Druel, de Dunkerque. — Lettre de félicitations à M. Lecercle à Dunkerque.

UN MINEUR ÉCRASÉ A MONCHECOURT. — Un mineur, nommé Clery, âgé de 40 ans, a été écrasé, à la fosse Saint-Roch, par un bloc de pierre de 1 mètre 90 de longueur sur 1 mètre 10 de largeur et 30 centimètres d'épaisseur.

UN VIEILLARD MORT DE FROID A MAZINGHIEN. — Un mendiant de Mazinghien, Nicolas Hulin, âgé de 75 ans, a été trouvé mort dans un fossé. Le décès est attribué à une congestion causée par le froid.

INCENDIE A BERGUES. — Un violent incendie a détruit jeudi soir le magasin d'épicerie de M. Pylseler Eugène, à Bergues. Les dégâts s'élèvent à 50.000 francs.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, vendredi, 17 avril.

Cours de clôture

TERME	New-York Ce jour	New-York Précéd.	New-Orléans Ce jour	New-Orléans Précéd.
AVRIL......1903	10.22	10.27	10.00	10.00
MAI	10.25	10.32	10.07	10.11
JUIN	9.87	9.92	10.07	10.11
JUILLET	9.86	9.92	10.11	10.14
AOUT	9.44	9.45	9.60	9.60
SEPTEMBRE	8.75	8.75	8.80	8.79
OCTOBRE	8.49	8.49	8.39	8.38
NOVEMBRE	8.38	8.37	—	—
DÉCEMBRE	8.37	8.36	—	—
JANVIER......1904	—	—	—	—
FÉVRIER	—	—	—	—
MARS	—	—	—	—

RECETTES	Ce jour	La veille
PORTS DES ÉTATS-UNIS	4,000 balles	3,000 balles
PORTS DE L'INTÉRIEUR	6,000 —	6,000 —

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX, vendredi 17 avril 1903.

2 heures soir, 3° au-dessus de zéro. — 773, beau temps.
5 heures soir, 3° au-dessus de zéro. — 773, beau temps.
9 heures soir, 2° au-dessus de zéro. — 774, beau temps.

Samedi 18 avril.

Minuit, 1° au-dessus de zéro. — 774, beau temps.
2 h. matin, 1° au-dessus de zéro. — 774, beau temps.